REGLEMENT COMPLET DU JEU LIDL PLUS
« Grand tirage du 24 décembre »
24/12/2026

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Le jeu est organisé par **LIDL**, société en nom collectif au capital de 458 000 000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 343 262 622 et dont le siège social est situé au 1 rue de Hanovre - CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « **la Société Organisatrice** »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice organise un **jeu avec obligation d'achat** dans les supermarchés de l'enseigne LIDL situés sur le territoire français intitulé « **Grand tirage du 24 décembre** » le 24/12/2026 de 8h00 à 20h (ci-après dénommé le « **Jeu** ») accessible sur l'application mobile LIDL PLUS France (ci-après dénommée « **l'Application** »).

2.1 Participants

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte LIDL et ayant adhéré au programme de fidélité LIDL PLUS (ci-après dénommée le « **Participant** »).

2.2 Support de jeu

Le Jeu est exclusivement accessible sur l'Application qui est gratuitement téléchargeable sur les stores Android et Apple. En cas de première utilisation de l'Application, la création d'un compte LIDL et l'adhésion au programme de fidélité Lidl Plus sont impératives afin de pouvoir participer au Jeu. Aucun autre moyen de participation n'est accepté.

2.3 Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur l'Application avec son compte personnel LIDL le 24/12/2026 ;
2. S'assurer que son adresse e-mail et son numéro de téléphone sont renseignés et à jour (données à fournir obligatoirement pour l'annonce d'une éventuelle dotation), ainsi que son adresse postale (donnée à fournir obligatoirement pour l'envoi d'une éventuelle dotation physique) ;
3. Une fenêtre s'affiche automatiquement : l'utilisateur tape sur la boîte et reçoit un coupon (le coupon est disponible dans la section « Lidl Plus ») ;
4. Activer son coupon depuis la section « Lidl Plus » sur l'application pendant la période de validité du coupon ;
5. Se rendre dans un supermarché LIDL situé en France métropolitaine pendant ses heures d'ouvertures et pendant la date de validité du coupon, scanner sa carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse (disponible au format numérique dans l'Application uniquement), et acheter un ou plusieurs produits éligibles ;
6. Dès que les conditions d'achat liées au coupon sont satisfaites, le client participe automatiquement au tirage au sort.

En cas d'oubli d'activation du coupon ou de la présentation de la carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse, il ne sera procédé à aucune régularisation.

Reproduction interdite

ARTICLE 3 : MÉCANIQUE DE JEU

Le Jeu fonctionne selon le principe suivant : le Participant se connecte à l'application Lidl Plus, clique sur la boite qui s'affiche et reçoit un coupon valable le 24 décembre uniquement. Il utilise le coupon conformément aux indications ci-dessus, et participe automatiquement au tirage au sort.

Exemple : le participant se connecte le 24 décembre à l'application Lidl Plus, il reçoit le coupon du jour. Ce même jour, il active son coupon et il se rend en supermarché pour réaliser ses achats avec les produits éligibles. Il scanne sa carte Lidl Plus lors de son passage en caisse, et dès que toutes les conditions liées au coupon sont satisfaites, le participant participe directement au tirage au sort.

ARTICLE 4 : MODE DE DÉTERMINATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort, à partir d'un fichier pseudonymisé, sera effectué au plus tard le 04/01/2027 afin de déterminer le gagnant.

Pour vérifier la date de participation, le moment de réception des données est enregistré électroniquement sur le serveur de la société organisatrice (fuseau horaire de Paris)

ARTICLE 5 : DOTATION MISE EN JEU ET REMISE AUX GAGNANTS

5.1 Nature et valeur des dotations

La Société Organisatrice met en jeu la dotation suivante :

Nombre	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)	Date de référence
1	Vélo électrique (code article 478055)	1199€	04/11/2026 (OS)
1	Monsieur cuisine édition Pus SILVERCREST (code article 389505)	99€	22/01/2026
1	Machine à glaçons SILVERCREST (Code article 490556)	89€	23/04/2026
1	Machine à coudre SINGER (code article 495676)	169€	04/05/2026
2	Aspirateur cylonique sans fil SILVERCREST (code article 500198)	59€	06/08/2026
1	Perceuse visseuse sans fil 20V PARKSIDE (code article 507927)	39,99€	11/06/2026
1	Perceuse visseuse sans fil 20V PARKSIDE (code article 525579)	29,99€	13/04/2026
2	Meuleuse d'angle sans fil 20V PARKSIDE (code article 433534)	59,00€	10/09/2026
1	Machine à pain SILVERCREST (451564)	49,99€	23/07/2026
1	Nettoyeur haute pression PARKSIDE (code article 482149)	99,00€	10/09/2026
2	Crêpière SILVERCREST (code article 493696)	19,99€	25/06/2026
1	Four à pizza SILVERCREST (code article 472114)	79€	04/06/2026

Reproduction interdite

2	Nettoyeur de tapis et tissus d'ameublement SILVERCREST (code article 506822)	79€	27/08/2026
1	Airfryer 9 en 1 SILVERCREST(code article 474733)	59,99€	04/06/2026
24	**Un an de courses** 52 coupons Lidl Plus d'une valeur unitaire de 50€ chacun Réception d'un coupon par semaine, visible directement sur l'application Lidl Plus dans la section Coupons 1er coupon sera disponible sur l'application à partir du 11.01/2027. Chaque coupon est valable 7 jours (un coupon non utilisé durant sa période de validité est définitivement perdu) Ils sont disponibles sur l'application LIDL PLUS uniquement et sont valables dans tous les supermarchés LIDL de France métropolitaine. Le bon d'achat sera utilisable sur toutes les marchandises présentes en supermarché. Il ne sera utilisable qu'en une seule fois et ne pourra pas donner lieu à une contre-valeur en espèces. Les coupons sont non-sécables.	2 600€	
Soit un total de **42** dotations pour un montant total de **64 747,94€ TTC**			

La dotation n'est ni échangeable, ni transmissible, ni remboursable contre leur valeur monétaire.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendante(s) de sa volonté, la Société Organisatrice pourra remplacer tout ou partie des dotations par des dotations différentes mais de valeur au moins équivalente. Cette modification sera portée à la connaissance des Participants conformément à l'**ARTICLE 7. ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU** du règlement de Jeu.

5.2 Annonce et remise des dotations aux gagnants

Les gagnants des "1 an de courses" seront informés de leur gain directement via leur application Lidl Plus lors de la première attribution du coupon le 11.01.2027.

Les **gagnants des lots physiques** ne recevront pas de notification individuelle préalable de leur gain. Les lots physiques remportés seront expédiés directement à l'adresse postale renseignée par le Participant dans son compte Lidl Plus, dans un délai de 60 jours suivant la date du tirage au sort. Cette expédition sera assurée par la société Solutions Evenements, agissant en qualité de prestataire mandaté par la Société Organisatrice pour la gestion logistique.

Il est impératif que l'adresse postale du gagnant soit à jour et complète sur l'application LIDL, les dotations étant expédiées directement à cette adresse. Si l'adresse postale n'est pas renseignée, ou si elle n'est que partiellement complétée ne permettant pas l'envoi du lot, le gagnant perdra de manière définitive et irréversible sa dotation, sans possibilité de compensation ou d'indemnisation. La Société Organisatrice réattribuera alors la dotation à un

Reproduction interdite

suppléant, qui sera le cas échéant tiré au sort dans le respect des conditions prévues à **l'ARTICLE 4. MODE DE DÉSIGNATION DES GAGNANTS**.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des délais de livraison ni de l'état des dotations au moment de leur remise au gagnant. Il appartient au gagnant de refuser un colis visiblement abîmé et d'en informer sans délai et par écrit la Société Organisatrice (voir **ARTICLE 8. CONTACTS**).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

Dans l'hypothèse où un gagnant déclinait sa dotation, renoncerait expressément à son gain, ou serait dans l'impossibilité d'en bénéficier (notamment en cas de coordonnées erronées ou d'absence de réponse dans les délais éventuellement impartis), la Société Organisatrice attribuera ladite dotation à un gagnant suppléant.

Afin de pallier les cas où les gagnants n'auraient pas correctement renseigné leur adresse postale, une liste de cinq (5) suppléants sera déterminée pour chaque lot. La dotation sera réattribuée aux suppléants dans l'ordre de leur tirage. Si les informations postales de l'ensemble des cinq (5) suppléants ne sont pas non plus à jour ou correctement renseignées, le lot sera considéré comme définitivement perdu et demeurera la propriété de la Société Organisatrice, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

La dotation n'est ni échangeable, ni transmissible, ni remboursable contre leur valeur pécuniaire.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'impossibilité de remettre la dotation, si le gagnant ne transmet pas les informations nécessaires, si les informations sont erronées, ou s'il ne remplit pas les conditions de remise de la dotation.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par la Société Organisatrice dans la mesure où, d'une part, l'accès à l'Application est gratuit et, d'autre part, le réseau internet est accessible gratuitement (par exemple via le réseau WIFI) ou dans le cadre d'un abonnement souscrit par le Participant pour un usage personnel et général du réseau internet.

ARTICLE 7 : ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, notamment en cas de dysfonctionnement ou de fraude. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement de Jeu sera publié sur le site https://www.lidl.fr/c/jeux-concours-lidl-plus/s10072468

Reproduction interdite

ARTICLE 8 : CONTACTS

Pour toute question ou réclamation relative au Jeu et à la remise des dotations, le Participant est invité à contacter la Société Organisatrice par écrit :

- Via le formulaire en ligne : https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?_
- Ou à l'adresse e-mail du service client : contact@lidl.fr
- Ou par courrier postal à l'adresse : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg – (en précisant le nom du Jeu et les dates du Jeu en objet du courrier)

Pour être traitée, la demande ou la contestation doit être réalisée par écrit via l'un des moyens de contact précité dans un délai maximal de deux (2) mois à compter de la fin du Jeu (date de réception du formulaire/de l'e-mail ou cachet de la Poste faisant foi). Passé ce délai, la Société Organisatrice se réserve la faculté de ne pas traiter la réclamation.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations.

Le règlement est mis à disposition gratuitement pendant la période de Jeu :

- sur le site : https://www.lidl.fr/c/jeux-concours-lidl-plus/s10072468
- sur simple demande à l'adresse contact@lidl.fr

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNÉES

10.1 Finalités et bases juridiques du traitement

En tant que responsable de traitement, la société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm (ci-après « Lidl Stiftung ») met à disposition de la Société Organisatrice via l'Application, les données personnelles des Participants (voir **ARTICLE 10.3. DESTINATAIRE DES DONNÉES**).

Ce traitement est basé sur l'acceptation par les Participants du présent règlement (relation contractuelle, article 6.1.b du RGPD).

La Société Organisatrice, en tant que responsable de traitement :

- Traitera les données personnelles collectées à des fins de gestion des réclamations et demandes de renseignements, conformément au règlement ou à son intérêt légitime.
- Pourra, si nécessaire, traiter les données personnelles collectées pour satisfaire à ses obligations légales.

Toutes les données personnelles des Participants collectées pour les strictes finalités énoncées ci-dessus , seront utilisées par la Société Organisatrice conformément aux dispositions du RGPD et à sa Politique de confidentialité accessible sur le site suivant : https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-site-et-application/s10056007?hidebanner=true

10.2 Données personnelles traitées

- Pour les Participants :
    - Numéro d'identification Lidl Plus

Reproduction interdite

- Pour les gagnants de la dotation dématérialisée “1 an de courses”:
    - Numéro d’identification Lidl Plus

- Pour les gagnants de lots physiques (et, le cas échéant, les gagnants suppléants sollicités en cas de réattribution) :
    - Numéro d’identification Lidl Plus
    - Nom
    - Prénom
    - Numéro de téléphone
    - Adresse e-mail
    - Adresse postale

- Pour les réclamations :
    - Nom
    - Prénom
    - Adresse e-mail
    - Adresse postale
    - Numéro de téléphone

10.3 Destinataire des données

Afin d'organiser le tirage au sort et la remise du lot au gagnant, Lidl Stiftung transfère à la Société Organisatrice les données à caractère personnel suivantes :

- Pour le tirage au sort : Numéro d’identification Lidl Plus
- Pour l’attribution de lots physiques : Numéro d’identification Lidl Plus, Nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, adresse postale
- Pour les réclamations : Nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone

S’agissant de la remise de lots physiques, la société Solutions Evenements, prestataire mandaté par la Société Organisatrice pour la gestion logistique et l’expédition des lots physiques, sera également destinataire des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone).

10.4 Durée de conservation des données

Les données des Participants collectées par la Société Organisatrice dans le strict cadre du Jeu seront conservées pendant un délai de 45 jours à compter du tirage au sort le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins du Jeu. En revanche, les données des gagnants seront conservées pendant un délai de 60 jours suivant le tirage au sort, le temps nécessaire à la remise des dotations.

En outre, les données relatives aux réclamations seront conservées le temps nécessaire au traitement complet de la réclamation et au suivi de la relation client.

10.5 Droits des Participants

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsque cela est applicable et d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles.

Reproduction interdite

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations. Ces droits s'exercent auprès de la Société Organisatrice :

- En contactant notre Service Clients :
    - par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lidl.fr,
    - ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport,
    - ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
    - ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont la Société Organisatrice traite les données personnelles collectées, les Participants peuvent la contacter :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès de la CNIL s'ils estiment que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés.

Pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité de Lidl France : https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-lidl-plus/s10017602

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE ET DU PARTICIPANT

La participation au Jeu implique le respect du présent règlement et une attitude loyale. Toute violation ou tentative de violation des présentes stipulations entraînera la disqualification immédiate et automatique sans aucun droit à indemnisation ou compensation.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion à l'Application et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences et dommages qui ne résultent pas de son propre fait. A titre d'exemples non limitatifs, la Société Organisatrice ne peut être responsable en cas de défaillance du réseau Internet, de défaillance du réseau informatique, de défaillance de l'appareil électronique du Participant, de fraude ou tentative de fraude, de cyberattaque, etc.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des conséquences découlant d'un événement indépendant de sa volonté ou d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil français et de la jurisprudence.

La Société Organisatrice ne sera aucunement responsable en cas d'impossibilité de remettre les dotation pour cause d'erreur ou inexactitude dans les informations personnelles renseignées par le Participant.

Reproduction interdite

Pareillement la Société organisatrice ne sera aucunement responsable en cas de non-réception par le Participant, d'une dotation gagnée, en raison d'une erreur ou inexactitude des informations personnelles renseignées par le Participant.

ARTICLE 12 : RÉCLAMATION & DROIT APPLICABLE

Le Jeu et le présent règlement sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec le Jeu doit impérativement être formulée par écrit auprès de la Société Organisatrice dans les conditions précisées à l'**ARTICLE 8. CONTACTS** du règlement.

Reproduction interdite